

La navette *documentaire* dans les réseaux en Bretagne

En mars 2021, une enquête a été réalisée auprès des 14 réseaux de Bretagne ayant mis en place un service de navette. Ces réseaux de lecture publique sont implantés sur des territoires hétérogènes quant à leurs superficies, leurs démographies, leurs types d'urbanisation ou la manière dont leurs territoires sont maillés.

Le nombre de médiathèques desservies par les navettes varie énormément d'un réseau à l'autre (de 3 à 36). Les établissements, de taille et de moyens variés, offrent dans 93 % des cas la présence d'un ou de plusieurs professionnels.

Ils reflètent toute la diversité d'activité que l'on peut trouver dans le paysage des médiathèques bretonnes et des réseaux de lecture publique (intégré, intercommunal ou conventionné).

Le choix de mettre en place un service de navette ne dépend donc ni de la taille et des spécificités d'un réseau, ni du nombre de médiathèques à desservir, ni de leur éloignement les unes des autres. C'est une volonté politique de lecture publique.

Ressource réalisée dans le cadre de l'atelier
« Les services de la mise en réseau »
du groupe de travail
« Mise en réseau
des bibliothèques
en Bretagne »



Date de publication : 24 juin 2021
Date de mise à jour : 24 juin 2021

Livre
et
lecture
en
Bretagne

1.

Un consensus sur les fondations...

1.1. Des points communs

Ces réseaux dépendent d'un EPCI (13 cas sur 14). 5 d'entre eux sont des réseaux de médiathèques intégrées, 8 autres font partie d'un réseau intercommunal conventionné et 1 réseau est conventionné en dehors d'une intercommunalité. Tous ont au moins un coordinateur dont 10 ayant 1 ou 2 ETP (équivalent temp plein) dédiés à cette charge.

D'après l'enquête, la création et l'organisation d'une circulation des documents par navette nécessite une planification importante. La présence d'un coordinateur semble également indispensable pour offrir un service répondant aux attentes. Dans tous les cas, une mutualisation des outils informatiques et numériques (portail, OPAC, SIGB) a eu lieu avant la mise en place du service.

Ne pas avoir de carte unique n'est pas un frein même si c'est assez rare au sein des réseaux interrogés. Des systèmes différents d'identification des documents (RFID, Radio Fréquence Identification et code-barres) peuvent aussi se côtoyer sans que cela ne pose de problèmes insurmontables.

1.2. Des principes généraux identiques

Les points suivants font l'unanimité dans tous les réseaux :

- le passage de la navette est hebdomadaire ;
- les documents sont acheminés aller/retour ;
- les lecteurs peuvent réserver les documents de manière autonome via un portail ;
- les réservations sont possibles sur les documents sortis ou en rayon (sauf une exception).

La plupart des réseaux utilisent aussi la navette pour partager et acheminer du matériel d'animation. En revanche, les documents exclus par ce service sont différents d'une organisation à l'autre.

2.

... mais une grande adaptabilité dans les faits

Malgré de grands principes communs aux réseaux disposant d'une navette en Bretagne, de multiples solutions existent pour adapter le service aux besoins spécifiques et aux contraintes humaines, matérielles, politiques de chaque territoire.

2.1. Propriété des fonds

L'intercommunalité n'est pas obligatoirement propriétaire des documents. Il existe aussi des systèmes mixtes ou exclusivement municipaux.

2.2. Politique documentaire

Avoir une politique documentaire commune n'est pas non plus indispensable, mais dès l'instant où il en existe une, ce service prend toute sa dimension et devient incontournable. Si sur les 14 réseaux interrogés, seuls 4 d'entre eux ont une politique documentaire formalisée (3 réseaux intégrés et 1 conventionné), cette réflexion est déjà à l'étude dans la majorité d'entre eux.

2.3. Préparation des réservations

Un local peut parfois être dédié à la gestion du service (4 sur 9) mais la majorité des réseaux ayant mis en place une navette n'en dispose pas. La nécessité d'un agencement spécifique de celui-ci ressort nettement dans l'enquête.



2.4. Organisation des tournées

Les tournées sont organisées sur une demi-journée ou une journée par semaine. Le principe le plus répandu est celui de la tournée unique. Les distances sont variables et les temps de navette dépendent de nombreuses données. Cependant, on peut estimer qu'en dessous de 85 km de distance à parcourir, la tournée dure entre 1h30 et 3h.

Au-dessus de cette distance il faut compter entre 3 et 6 heures.

Certains réseaux ont fait le choix d'organiser leur tournée en différents circuits. C'est le cas lorsque plus de 30 médiathèques sont desservies [Médiathèques du Golfe – Vannes agglomération : 32 bibliothèques, Loudéac Communauté - Bretagne Centre : 36 bibliothèques] mais parfois aussi au sein de moins grands réseaux [Quimper Bretagne Occidentale : 11 bibliothèques]. Les tournées sont alors réparties sur plusieurs jours dans la semaine, généralement en fonction de l'organisation des bassins de vie de l'intercommunalité.

En Bretagne, aucun réseau ne fonctionne pour le moment avec des points relais. Par expérience, ils peuvent se révéler contraignants pour les professionnels et les bénévoles des structures qui doivent faire de fréquents allers-retours jusqu'au lieu d'échange.

2.5. Véhicule

C'est le plus souvent l'intercommunalité qui est propriétaire du véhicule utilisé [à une exception près dans le cas du réseau Médiarade, médiathèques de Locquimélic, Port-Louis et Riantec].

Il peut être propre au réseau de médiathèques et permettre des aménagements spécifiques pour réduire les risques de TMS (troubles musculosquelettiques). Cela est plus difficilement le cas lorsque le véhicule est partagé avec d'autres services.

Les petits utilitaires [type Kangoo] ou les fourgons sont plébiscités. Seuls 2 réseaux ont fait le choix de véhicules électriques [Pays de Châteaugiron Communauté et Médiarade], les autres ont opté pour le diesel. Lorsqu'il est floqué, ce moyen de transport peut offrir une visibilité au réseau sur son territoire.

Afin de choisir un véhicule adéquat, il est possible d'effectuer une période de test avec des véhicules en location [Médiathèques du Golfe – Vannes agglomération].

2.6. Transport des documents

Les coûts de fonctionnement, le matériel nécessaire et le transport des documents sont majoritairement pris en charge et assurés en interne par les intercommunalités (pour 9 réseaux). L'organisation des tournées et l'acheminement des documents sont effectués par le réseau de lecture publique. La circulation des documents peut parfois s'appuyer sur d'autres services mais cela reste le plus souvent ponctuel. Seul le réseau de Liffré Cormier Communauté a opté pour ce type de fonctionnement de manière permanente.

Par ailleurs, 6 réseaux ont dédié un personnel à ce service [entre 0,2 à 0,6 ETP]. Cette solution est l'occasion, pour certains réseaux, d'accompagner des personnels en reclassement en créant un emploi dédié [Médiathèques du Golfe – Vannes Agglomération].

Si le transport est assuré par la coordination, un temps d'échange avec les équipes est à ajouter au temps de livraison.

4 réseaux de lecture publique passent par un prestataire pour le retrait et la livraison des documents : Vallons de Haute Bretagne Communauté, Roche aux Fées Communauté, Communauté de communes de Brocéliande, Bretagne Porte de la Loire Communauté.

L'addition des coûts d'achat et d'entretien d'un véhicule aux frais de personnel a été à l'origine de la décision de certains de ces réseaux de faire appel à une entreprise.

La charge de travail générée pour le coordinateur lorsqu'il assure cette tâche et le temps de livraison, généralement plus long en interne, sont aussi des arguments qui peuvent motiver ce choix.

Pour cette solution il faut prévoir un budget entre 7 000 à 13 000 € par an, pour 12 à 16 médiathèques desservies, à partir de 100 km parcourus par tournée. À ce coût il faut ajouter l'achat de contenants qui ne sont pas fournis par le prestataire.

Avantages et inconvénients du service de transport en interne

Cette solution offre une grande souplesse dans l'organisation des tournées et une autonomie pour la circulation de matériel sur le territoire. Lorsque la navette est assurée par la coordination, elle crée un rapport de proximité avec les équipes ce qui peut être intéressant, dans un premier temps. Mais il ressort nettement de l'enquête que le volume horaire et métrique de la navette devient rapidement une charge très lourde pour le coordinateur qui est

monopolisé parfois une journée complète. C'est pourquoi certains réseaux ont fait le choix d'un personnel dédié ou d'une externalisation du transport.

Dans tous les cas il est indispensable de bien penser aux risques liés aux TMS lors du port des caisses autant pendant le transit qu'au moment de leur réception dans les médiathèques (ex : acquisition de chariots ergonomiques à fond mobile à Liffré Cormier communauté)

Avantages et inconvénients du service de transport externalisé

Ce service a l'avantage d'offrir un transport rapide des documents, de libérer du temps à la coordination ou d'éviter le recrutement d'un personnel. L'externalisation permet aussi de se décharger d'une partie des contraintes physiques liées à la manutention des caisses. Parfois la navette de la médiathèque départementale peut être intégrée à ce service (Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine et Vallons de Haute Bretagne Communauté).

Cependant elle demande une logistique importante. Il faut prévoir l'accès aux bibliothèques en dehors de la présence du personnel. Dans le réseau de Vallons de Haute Bretagne Communauté, le livreur reçoit un trousseau de clés. Dans celui de la Roche au Fées Communauté, des boîtes de livraisons extérieures ont été installées.

Le service est aussi moins souple et demande une organisation parfois très cadrée aux équipes qui peuvent être contraintes par les exigences et les habitudes de travail du transporteur, malgré l'existence d'un cahier des charges préalablement formalisé.

Le prestataire n'étant pas un spécialiste des bibliothèques, il faut bien identifier la destination des caisses ou sacs et bien organiser le circuit de livraison pour éviter les erreurs. Cette solution ne répond pas toujours au niveau d'exigence élevé des bibliothécaires sur la connaissance du fonctionnement interne d'un réseau et des bibliothèques par le transporteur. Enfin il faut prévoir une période de rodage et de calage qui est souvent inconfortable et source de mécontentement avant que le service ne prenne ses marques.

Le coût annuel est important et il faut prévoir un renouvellement du marché régulièrement.

Le constat est unanime pour tous les réseaux : les usagers s'emparent et plébiscitent rapidement ce service qui leur permet d'emprunter et de rendre leurs documents dans n'importe quelle médiathèque. Il donne réellement corps au réseau de lecture publique et lui permet de faire évoluer les politiques documentaires et les organisations de travail vers une plus grande mutualisation et cohérence.

À partir de sa mise en place, le nombre de documents circulant par la navette croît généralement rapidement (du double au triple). Ce service et les moyens humains et matériels attribués doivent donc être régulièrement réévalués pour éviter une saturation et ou l'apparition de TMS chez le personnel.

Synthèse de l'enquête sur la navette documentaire dans les réseaux en Bretagne

enquête réalisée en mars 2021 / 14 réseaux répondants sur 39 réseaux de lecture publique en Bretagne

	population	superficie (km ²)	nbr. de médiathèques	nbre docs. dans le réseau	fonds municipaux (M) / intercommunaux (I)	pol.doc commune	RIFD (R) / Code barre (C)	coordination dédiée (D) / partagée (P)	ETP coordination	création navette	nbre de docs. par navette / hebdo	prépa. des résa. par médiathèque /h. / hebdo	km / tournée	circuits multiples	navette interne (I) / externalisée (E)	véhicule communal (C) / intercommunal (I)	aménagement TMS	diesel (D) / électrique €	emploi navette dédié	local dédié (D) / partagé (P)	
réseaux intercommunaux en coordination	Fougères Agglomération	55 000	500	25	240 000	I	Non	R/C	D	1	2022	0	NC*	NC*	En cours	NC*	NC*	En cours	NC*	Non	NC*
	Pays de Châteaugiron Communauté	26 000	130	7	100 000	M/I	Non	R/C	D	1	2012	750	NC*	85	Non	I	I	En cours	E	Non	NC*
	Communauté de communes de Brocéliande	18 930	300	7	110 000	I	Non	C	P	1	2020	220	NC*	125	Non	E	NC*	En cours	D	Non	NC*
	Montfort Communauté	25 291	200	7	90 504	M/I	Non	R/C	D	2	2017	710	NC*	80	Non	I	I	En cours	D	Non	NC*
	Loudéac Communauté - Bretagne Centre	52 000	1168	36	155 000	M/I	Non	C	D	2	2015	120	5 à 6	50	Oui	I	I	En cours	D	Oui	D
	Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération	170 000	807	32	300 000	M/I	Non	R/C	P	4	2019	1350	2	300	Oui	I	I	En cours	D	Oui	NC*
	Bretagne porte de Loire Communauté	32 649	462	16	80 000	M	Non	C	D	NC*	NC*	NC*	100	Non	E	NC*	En cours	NC*	Non	P	
	Couesnon Marches de Bretagne	22068	398	12	67 686	M	Oui	C	D	1	2018	1048	30 mn à 1 H	150	Non	I	I	En cours	D	Oui	NC*
réseaux intercommunaux intégrés	Vallons de Haute Bretagne Communauté	43 653	504	14	175 993	M/I	Non	R/C	D	1	2020	400	NC*	102	Non	E	NC*	En cours	NC*	Non	P
	Roche aux Fées Communauté	27 400	375	12	91 600	I	Oui	C	D	1	2011	1000	45 mn à 3 h	210	Non	E	NC*	En cours	D	Non	NC*
	Quimper Bretagne Occidentale	100 412	479	11	340 252	I	Oui	C	P	2	2008	6000	NC*	30	Oui	I	I	Oui	D	Oui	P
	Concarneau Cornouaille Agglomération	51 607	371	8	149 788	I	Oui	R/C	D	1	2018	400	NC*	152	Non	I	I	En cours	D	Oui	NC*
réseau conventionné	Liffré-Cormier Communauté	26 826	252	9	84 366	M/I	Non	C	D	1	2018	920	2 à 3	112	Non	I	I	Oui	D	Oui	NC*
	Médiarade	0	19	3	44 179	M	Non	C	P	1	2019	480	1	17	Non	I	C	En cours	E	Non	NC*

* NC : Non connu